

Voyager avec un visa électronique : les conseils pratiques

Pour développer le tourisme mondial et faciliter les démarches des personnes, de nombreux pays ont décidé de mettre en place un visa électronique. Ce dispositif destiné spécialement aux voyageurs en vacances se développe dans la majorité des pays qui vivent en partie de leurs revenus touristiques. Son développement a rendu les démarches d'obtention de visa beaucoup plus simples et l'arrivée sur le territoire du pays choisi s'en trouve grandement facilitée. Mais il faut respecter certains critères en fonction de la destination que vous avez choisie pour vos vacances et de la durée totale de votre séjour.

Le développement des visas électroniques dans le monde

Il y a encore quelques années, l'obtention d'un visa pour un pays touristique pouvait vite relever du parcours du combattant et vous obligeait à attendre des heures à votre aéroport d'arrivée pour passer les douanes et profiter de vos vacances. Depuis quelques années, de nombreux pays ont décidé d'adopter le visa électronique.

Ce nouveau dispositif permet de faire les démarches de demande de visa directement en ligne plutôt que de passer par l'ambassade pour obtenir une autorisation d'entrer sur le territoire. Une connexion internet est évidemment indispensable ainsi qu'un moyen de paiement sécurisé pour s'acquitter des frais de traitement du dossier. Une demande de visa électronique ne garantit évidemment pas l'entrée sur le territoire. Cette tâche incombe toujours aux agents des douanes lors de votre arrivée à l'aéroport de destination.

Les avantages du evisa sont nombreux, à la fois pour les passagers et pour les agents consulaires. En tant que voyageur, vous gagnez plusieurs heures lors de votre demande et votre dossier est souvent traité en 72h maximum. La charge de travail des agents consulaires est également allégée car les informations des voyageurs sont conservées dans une base de données qui permet d'accorder plus rapidement une autorisation pour les touristes réguliers qui n'ont jamais rencontré de problème de visa.

Certains pays comme les Etats-Unis ont choisi d'automatiser presque entièrement les demandes de visas touristiques pour éviter les files d'attente très longues à l'arrivée. D'autres pays qui subissent le même problème pourraient bien prendre exemple dans les années à venir, facilitant ainsi l'arrivée dans un pays touristique, à condition de ne s'y rendre que pour un court séjour.

Le visa électronique au Canada

Si vous voulez voyager au Canada en tant que touriste ou seulement y passer en transit avant de vous envoler vers une autre destination, vous avez besoin d'une autorisation de voyage électronique (AVE). Une Autorisation de Voyage Electronique AVE Canada est assez facile à obtenir mais vous devez remplir certaines conditions pour y prétendre.

Le Canada a passé des accords avec de nombreux pays dans le monde. Les résidents de l'Europe n'ont pas besoin de visa mais doivent faire une demande d'AVE, posséder un passeport biométrique et s'acquitter d'un montant de 7\$CAN pour obtenir le droit de se poser sur le territoire canadien. Attention, l'acceptation d'une AVE ne veut pas forcément dire que le droit d'entrer au Canada vous

sera accordé.

Le délai de traitement d'une demande de visa touristique a été considérablement réduit grâce à l'arrivée du e-visa pour le Canada. Votre demande est généralement traitée dans les 72h après réception par les services de l'immigration. Evitez toutefois de vous y prendre au dernier moment pour remplir le formulaire.

Le visa électronique aux Etats-Unis

Depuis plusieurs années, les Etats-Unis autorisent les voyageurs exemptés d'une demande de visa classique à postuler pour un visa électronique, aussi appelé ESTA. Les démarches sont facilitées et le passage devant les agents de la douane est beaucoup plus rapide depuis quelques années.

Pour obtenir un visa Etats-Unis, vous devez remplir un certain nombre de critères et donner des informations personnelles lors de votre demande. On vous demandera notamment des informations sur vos parents, votre situation professionnelle et l'adresse à laquelle vous séjournerez pendant votre voyage.

Une demande ESTA approuvée ne veut toutefois pas dire que vous serez autorisé à entrer sur le territoire américain et vous devrez vous acquitter de 14 dollars si vous passez par le site officiel. Vous pouvez passer par un service de evisa en ligne si vous avez peur de faire des erreurs. A votre arrivée sur le territoire, suivez scrupuleusement les consignes des agents des douanes pour gagner du temps et passer sereinement la frontière.

Le visa électronique à Madagascar

Il est désormais possible d'obtenir un visa Madagascar en faisant une demande en ligne ou directement à l'aéroport pour des séjours jusqu'à 90 jours. Tous les pays sont éligibles à ce nouveau visa électronique et il n'est plus nécessaire de passer par les ambassades et consulats si vous souhaitez simplement visiter le pays en tant que touriste.

Pour être sûr d'être dans les délais pour l'obtention d'un visa temporaire, vous devez faire votre demande au minimum 72 heures à l'avance. Une demande d'autorisation en cours d'instance ne veut pas forcément dire que votre visa sera rejeté, les délais sont parfois rallongés si les demandes sont trop nombreuses à une période donnée, notamment pendant les fêtes de fin d'année.

Dans le cas où votre visa électronique est effectivement refusé, vous devrez faire une demande de visa classique auprès de l'ambassade. Des frais s'appliquent pour l'obtention du visa pour Madagascar, dépendant de la durée de votre séjour. Vous paierez au maximum 50 euros si vous restez plus de 60 jours, jusqu'à 90 jours maximum. Attention, ne dépassez jamais la durée maximum de votre visa sous peine d'amende salée.

Le visa électronique en Thaïlande

Si vous restez moins de 30 jours en Thaïlande, vous n'avez aucune formalité à accomplir car de nombreux pays font l'objet d'une exemption de visa pour leurs résidents. Mais si vous voulez prolonger ce séjour, les démarches sont plus compliquées. Pour réduire le temps d'attente et les démarches administratives, un visa Thaïlande électronique va être mis en place pour les séjours de plus de 30 jours.

Le fonctionnement du visa électronique pour la Thaïlande permettra surtout d'alléger la charge de

travail des agents consulaires et de simplifier l'entrée des touristes. Le système sera mis en place dans le courant de l'année 2019 mais quatre pays peuvent déjà tester le dispositif : la France, Le Royaume-Uni, les Emirats Arabes Unis et la Chine. Si les visas électroniques sont un succès, ils seront étendus à tous les autres pays.

Le visa électronique au Cambodge

Parmi les pays concernés par le visa électronique, on trouve également le Cambodge qui permet à tous les touristes d'obtenir un visa sans avoir à faire de longues démarches auprès du Consulat. Un visa électronique Cambodge permet d'éviter les désagréments d'obtenir une autorisation d'entrée directement sur le territoire ainsi que les nombreux cas de surfacturation qui en découlent.

Pour obtenir un e-visa pour le Cambodge, il suffit de remplir un formulaire en ligne sur le site officiel et de s'acquitter des frais demandés, soit 37 dollars. Il faut également fournir une photo d'identité au format passeport. Si votre demande est acceptée, vous pouvez utiliser votre visa dans un délai de 90 jours à compter de la date d'autorisation.

Attention, une amende de 10 dollars par jour vous sera infligée si vous restez plus longtemps sur le territoire sans faire une nouvelle demande de visa. Les autorités cambodgiennes sont très pointilleuses sur la durée maximum autorisée de votre visa, veillez à respecter les consignes si vous voulez prendre sereinement l'avion du retour.

Le visa électronique au Vietnam

De nombreux pays d'Asie ont adopté le visa électronique pour faciliter les démarches des voyageurs et le Vietnam en fait partie. Vous pouvez formuler une demande sur le site gouvernemental du pays ou passer par un service de evisa en ligne. Attention toutefois, si vous choisissez cette option, vérifiez que votre demande est bien conforme et que toutes vos informations seront transmises. Pour obtenir un visa Vietnam, le service par lequel vous passez doit être conforme à la loi du pays.

Si vous voyagez moins de 15 jours au Vietnam, vous n'avez pas besoin de faire cette démarche grâce au programme d'exemption de visa. Faites une demande de visa électronique si vous souhaitez prolonger votre séjour dans le pays. Pour faire la demande, vous devrez fournir quelques informations personnelles, une photo d'identité et vous acquitter des frais de douane qui sont de 25 dollars environ. Comme pour la majorité des visas électroniques, vous recevez la réponse dans un délai de 72 heures environ.

Le visa électronique en Inde

Entrer sur le territoire indien nécessite d'être en possession d'un visa quel que soit le motif de votre visite et les conditions d'obtention et d'utilisation sont un peu moins souples que pour d'autres pays, même si les démarches sont tout aussi simples. Vous devez faire votre demande de visa Inde au minimum 4 jours avant votre date d'arrivée, fournir une photo d'identité au format passeport et vous acquitter des frais de traitement.

Si votre demande est acceptée, il est conseillé d'imprimer l'e-visa et d'en garder la copie sur vous pendant votre voyage. Un e-visa est valable pendant 120 jours à compter de la date d'acceptation mais ne peut être utilisé que pour un séjour de 30 jours maximum. Contrairement à d'autres visas, celui-ci est à usage unique et n'est valable que pour une seule entrée sur le territoire. Vous ne pouvez donc pas quitter le pays et y revenir avec le même visa.

Vérifiez également que le pays par lequel vous arrivez n'est pas touché par une épidémie infectieuse car les démarches peuvent être plus contraignantes. Dans le cas où vous arrivez d'un pays touché

par la fièvre jaune, vous devez par exemple fournir un carnet de vaccination à jour sous peine d'être mis en quarantaine pendant environ une semaine à votre arrivée sur le territoire.

Une démarche à privilégier

Dans de nombreux pays, notamment en Asie, vous n'avez besoin d'entamer aucune démarche si votre séjour ne dépasse pas 15 ou 30 jours. Mais l'attraction du tourisme étant de plus en plus forte et les destinations de moins en moins chères, le développement du visa électronique va croître.

Avant de partir en vacances, vérifiez toujours les démarches à entreprendre pour être autorisé à entrer sur le territoire. Ayez également le réflexe de vérifier s'il est possible de faire une demande de visa électronique plutôt que de passer par l'ambassade ou le consulat. Les avantages du evisa sont nombreux et vous gagnerez ainsi beaucoup de temps et partirez beaucoup plus serein pour profiter de vos vacances.